

Votre rubrique Invalidité du site de la CNRACL se renouvelle

La rubrique Invalidité a été revue et ses contenus mis à jour pour vous apporter un accès direct à l'information concernant la constitution et le déroulé d'une procédure de mise à la retraite pour invalidité, les intervenants impliqués, les imprimés utiles ainsi qu'un accès au barème d'invalidité et liste des médecins agréés.

Ainsi, la navigation devient plus intuitive avec des intitulés d'articles signifiants, une lecture plus aisée, des contenus revus avec une approche plus pédagogique.

La rubrique se décompose désormais en quatre articles* :

- « Employeurs, comment constituer un dossier de retraite CNRACL au titre de l'invalidité ? » avec une infographie permettant de visualiser en seul coup d'œil, le parcours d'un dossier d'invalidité et les actions des différents intervenants

- « Médecin agréé, conseil médical - comment compléter un imprimé d'invalidité ? »

- « Imprimés invalidité et notices explicatives »

Les imprimés et leurs notices associées ont été actualisés et simplifiés. Une période transitoire permettant l'utilisation des anciens et nouveaux imprimés est mise en place jusqu'au 31 mai 2024. A compter du 1er juin 2024, les anciens imprimés non conformes vous seront retournés.

- « Barème indicatif d'invalidité et liste des médecins agréés par l'ARS ».

[Je consulte la nouvelle rubrique invalidité](#)